

142 FOCH
Société Civile de Construction Vente
au capital de 1 000,00 €
Siège social : 16 La Boussière
CHASSAL
39360 CHASAL-MOLINGES
820 664 985 RCS LONS LE SAUNIER

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIEES

Les soussignées :

- La Société FONCIERE CHANTIN,
Représentée par Mr John PETETIN
propriétaire de six cents parts sociales, ci.....600 parts

- La Société ALCEMONI,
Représentée par Mr John PETETIN
propriétaire de trente parts sociales, ci.....30 parts

- La Société LOPA,
Représentée par Mr Fabien MICHEL-AMADRY
propriétaire de cinquante parts sociales, ci.....50 parts

- La Société Crédit Mutuel Participations Immobilières,
Représentée par Mme Laurence SPRUNG en vertu d'une procuration
propriétaire de deux cent-cinquante parts sociales, ci.....250 parts

- La Société CEFIMMO,
Représentée par Mr John PETETIN
propriétaire de soixante-dix parts sociales, ci.....70 parts

.....1 000 parts

Total des parts.....
sur les 1 000 parts composant le capital social.

Seules associées de la Société Civile de Construction Vente 142 FOCH, après avoir reconnu obtenir toutes informations et documents utiles aux décisions ci-après prennent à l'unanimité conformément aux dispositions de l'article 21-2 des statuts les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associées prennent acte du changement de dénomination sociale de la Société Crédit Mutuel Participations Immobilières, Associée de notre Société, décidée aux termes du procès-verbal de l'associée unique du 19 août 2019 et décident de modifier en conséquence comme suit l'article 7 « CAPITAL SOCIAL » des statuts pour tenir compte de ladite modification :

Article 7. – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à mille euros (1 000,00) euros.

Il est divisé en MILLE (1 000) parts sociales d'UN (1,00) euro chacune, intégralement libérées, numérotées de 1 à 1 000 inclus et réparties ainsi qu'il suit entre les associées, savoir :

- La Société FONCIERE CHANTIN

propriétaire de six cents parts sociales, ci..... 600 parts
numérotées de 1 à 600 inclus

- La Société Crédit Mutuel Participations Immobilières

propriétaire de deux cent-cinquante parts sociales, ci.....250 parts
numérotées de 601 à 850 inclus

- La Société ALCEMONI

propriétaire de trente parts sociales, ci..... 30 parts
numérotées de 851 à 880 inclus

- La Société LOPA

propriétaire de cinquante parts sociales, ci.....50 parts
numérotées de 881 à 930 inclus

- La Société CEFIMMO

propriétaire de soixante-dix parts sociales, ci.....70 parts
numérotées de 931 à 1 000 inclus

Soit au total.....1 000 parts
composant le capital social

DEUXIEME DECISION

Les associées décident de supprimer l'article 31 des statuts.

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par toutes les associées.

FONCIERE CHANTIN

ALCEMONI

CEFIMMO

Représentées par Mr John PETETIN

Le 19/11/2025

DocuSigned by:

JOHN PETETIN

B5B863BDB9074BD...

LOPA

Crédit Mutuel Participations Immobilières

Représentée par Mr Fabien MICHEL-AMADRY

Représentée par Mme Laurence SPRUNG

Le 20/11/2025

Le 18/11/2025

Signé par :

Fabien MICHEL-AMADRY

96DAD54DA4834E0...

DocuSigned by:

Laurence SPRUNG

690442FAA830406...